



**FMEP
ZMLP**

Fédération des Magistrats,
des Enseignants et du Personnel
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,
der Lehrerschaft und des Personals
des Staates Wallis

GRAND CONSEIL

INFORMATION

CONTACT

027 323 40 43
stephane.pont@fmep.ch
www.fmep.ch



RESUME DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 2025

Décret sur la contribution de solidarité en faveur de la population et des entreprises de Blatten

Le Grand Conseil a accepté à l'unanimité un décret débloquant 10 millions de francs pour la commune de Blatten. Cette somme sera distribuée rapidement et sans tracasseries administratives. Cette souplesse devra dorénavant être reproduite pour les catastrophes naturelles futures afin d'éviter le couac des inondations de Sierre ou du Val de Bagnes. Le but de cette aide d'urgence est de couvrir les besoins essentiels des douze prochains mois. Le principe de subsidiarité est écarté afin d'éviter les lenteurs administratives et les complications bureaucratiques. Une des suites de cette catastrophe doit être une simplification bureaucratique dans tous les domaines. Le processus doit être équitable mais surtout reproductible.

La FMEP salue la décision unanime du Grand Conseil de débloquer 10 millions de francs pour la commune de Blatten. Cette aide urgente, distribuée rapidement et sans lourdeur administrative, est un modèle de réactivité face aux catastrophes naturelles. La suppression du principe de subsidiarité permet d'éviter les lenteurs bureaucratiques, garantissant ainsi un soutien immédiat aux sinistrés. La FMEP soutient pleinement cette approche simplifiée, qui devrait être reproduite pour toutes les crises futures. Cette démarche équitable et rapide devrait devenir la norme pour gérer les catastrophes à venir.

Loi sur la culture

Le Parlement est entré en matière sur une nouvelle révision de la loi sur la promotion de la culture. Le projet de révision veut inscrire dans la loi la notion de production culturelle durable, tant au niveau économique, social et culturel. Le nouveau texte veut également permettre d'accentuer la participation culturelle et l'accès à la culture. Enfin, cette révision vise à créer un soutien durable et un accès équitable aux écoles de musique et aux arts de la scène.

La FMEP soutient la révision de la loi sur la promotion de la culture, notamment la notion de production culturelle durable et l'accent mis sur l'accès à la culture. Cependant, elle appelle à une réflexion sur la charge de travail que cela pourrait entraîner pour le personnel de l'État en charge des services culturels. La FMEP s'interroge sur la nécessité de ressources humaines supplémentaires, telles que des EPT, pour mener à bien ces nouvelles missions, notamment le soutien aux écoles de musique et aux arts de la scène, sans compromettre les services existants. Une évaluation des besoins en personnel est essentielle pour assurer la réussite de cette révision.

Finance et Energie

Baisses fiscales pour les PME valaisannes

Le Valais est le canton qui impose le plus fortement les entreprises avec un taux deux fois supérieur à la moyenne suisse. Il faut donc rendre notre canton plus compétitif. Une motion déposée dans ce sens demande au Conseil d'Etat d'élaborer un plan de réduction de la charge fiscale globale des entreprises. La motion a été acceptée. Le Conseil d'Etat devra donc présenter prochainement une solution.

La FMEP a déjà exprimé son inquiétude concernant une réduction des impôts dans le budget 2026 de l'État du Valais, alors que de nombreux défis nécessitent des moyens financiers. L'exemple des fonds débloqués pour Blatten montre la nécessité de maintenir des ressources suffisantes. Nous craignons qu'une baisse de la fiscalité entraîne des économies sur le dos du personnel public. Toute réduction fiscale doit donc être accompagnée de solutions assurant le financement des services publics et la gestion des urgences. Le Conseil d'État devra veiller à cet équilibre.

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2024 de la banque cantonale du Valais

La BCVS réalise un excellent exercice 2024, dans la lignée du résultat record de l'an dernier. Les chiffres se maintiennent à des valeurs élevées. La somme du bilan progresse de 3,7% durant l'exercice 2024, soit CHF 750,7 millions, pour atteindre CHF 20,9 milliards. Le total des revenus se stabilise à CHF 294,8 millions (-0,7%) et le résultat opérationnel se fixe à CHF 154,1 millions (-1,6 %). Le bénéfice net progresse légèrement pour atteindre CHF 90,5 millions (+0,1 %). La Banque poursuit sa stratégie de renforcement de ses fonds propres. À la suite de l'exercice 2024, leur montant total s'élève à CHF 1,6 milliard, soit une hausse de 4,7%. Le ratio relatif aux fonds propres globaux s'établit à 17,9% dépassant largement les exigences réglementaires. Ce ratio témoigne de la solidité financière de la BCVS.

Avec un total au bilan de plus de 20 milliards de francs, la BCVS occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient une part de marché d'environ 25%. Depuis le 1er janvier 2019, la BCVS fait partie de la catégorie de surveillance 3 de la FINMA, regroupant les acteurs importants et complexes du marché. Cela démontre la position importante de la BCVS dans le tissu bancaire et économique valaisan. Elle assume sa mission légale de contribuer au développement équilibré et durable de l'économie valaisanne.

La FMEP se réjouit des excellents résultats de la BCVS pour l'exercice 2024, qui confirme la solidité de l'institution et la poursuite de sa croissance. Avec un total au bilan de plus de 20 milliards de francs et une part de marché de 25%, la BCVS joue un rôle essentiel dans le secteur bancaire valaisan. Son renforcement des fonds propres et son respect des exigences réglementaires témoignent de sa stabilité et de sa contribution au développement économique durable du canton.

En résumé

Surveillance de l'Etat, la fin du secret de fonction

La Commission de haute surveillance de Gestion COGEST, par le dépôt d'une initiative parlementaire, propose que le secret de fonction ne puisse plus être invoqué lorsqu'une commission de haute surveillance de l'Etat demande l'accès à certains documents. Cette initiative parlementaire a été acceptée.

La FMEP restera vigilante suite à l'acceptation de l'initiative parlementaire visant à lever le secret de fonction pour l'accès aux documents par les commissions de haute surveillance. Nous veillerons à ce que cette mesure n'entraîne pas d'abus et respecte les principes de transparence et de responsabilité. Une surveillance rigoureuse sera nécessaire pour garantir un équilibre juste.

Sans-abrisme et mal-logement : il faut une solution pour l'ensemble du canton

Le Grand Conseil s'inquiète des conditions de vie des sans-abris et du mal logement et a accepté un postulat qui prône une prise en charge sur l'ensemble du territoire cantonal. En effet le nombre de cas ne cesse d'augmenter. L'accompagnement actif dans la recherche de logement et l'encadrement psychologique font défaut. Dans le Valais romand, la fondation Chez Paou propose différents services en matière de logement, dont un accueil d'urgence quotidien à Sion. Il est demandé au Conseil d'Etat de collecter des données et d'identifier les besoins dans les différentes régions du canton et d'étudier l'extension ou la création d'une offre telle que celle de Chez Paou afin de l'étendre à l'ensemble du Valais. Le Postulat a été accepté et le Conseil d'Etat devra donner tout prochainement une réponse.

La FMEP prend note avec satisfaction de l'acceptation de ce postulat qui met en avant l'importance du travail des institutions paraétatiques, telles que la fondation Chez Paou, pour répondre à la problématique du mal-logement et des sans-abris. Cette proposition, visant à étendre les services d'accueil d'urgence et d'accompagnement sur l'ensemble du territoire cantonal, est extrêmement justifiée et nécessaire face à l'augmentation des cas. L'étude des besoins régionaux et l'extension de telles offres devraient permettre une prise en charge plus complète et plus équitable des personnes vulnérables dans le canton. La FMEP souligne également l'importance d'un soutien financier de l'Etat pour garantir la pérennité et l'efficacité de ces initiatives.

Pour une égalité de traitement entre tous les enfants

Face aux défis complexes et aux enjeux sensibles de notre époque, la protection des enfants doit demeurer une priorité absolue de notre société. Or, il arrive souvent que des enfants soient exposés aux problèmes de couple de leurs parents, ces situations pouvant vite dégénérer et devenir dramatiques. Il est donc capital que celles-ci soient traitées par des professionnels disposant des meilleures connaissances et compétences possibles.

Dans ces situations, les enfants ne sont aujourd'hui pas tous logés à la même enseigne. En effet, en fonction de l'état civil de leurs parents, le cas ne sera pas pris en charge par la même autorité. Au fil du temps, la société s'est de plus en plus judiciarisée (présence toujours plus importante d'avocats à des stades précoces de la procédure) et les affaires sont devenues de plus en plus complexes, à tel point que de nombreuses APEA se sont retrouvées dépassées.

Les motionnaires demandent au Conseil d'État de proposer des modifications législatives visant à introduire des Cours de droit de la famille (ou Tribunaux de la famille) rattachées aux tribunaux de première instance. La motion a été acceptée.

La FMEP se déclare une fois de plus favorable à la création de Cours de droit de la famille, une mesure essentielle pour mieux protéger les enfants dans des situations familiales souvent complexes et sensibles. Cette réforme permettra une prise en charge plus cohérente et professionnelle des cas, au bénéfice des enfants concernés. Cependant, la FMEP sensibilise à nouveau sur l'importance que les moyens financiers nécessaires soient alloués afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de cette nouvelle organisation judiciaire.

Rapport annuel de gestion 2024 de l'hôpital du Valais (HVS)

Début 2023, l'HVS faisait état de perspectives financières défavorables. Un constat commun à la majorité des hôpitaux en Suisse, en lien notamment avec le renchérissement et les difficultés à faire reconnaître tous les coûts dans les négociations tarifaires avec les assureurs-maladie. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) avait alors mandaté un expert pour analyser la situation financière et les capacités de financement des investissements de l'HVS. Celui-ci a rendu ses rapports finaux en juin 2024.

S'agissant du retour à l'équilibre financier, l'expert a identifié différentes mesures d'économie et d'amélioration de l'efficacité. Il recommande une optimisation de la mission, de la stratégie, de l'organisation et de la gestion de l'hôpital. Le Conseil d'Etat a ainsi chargé l'HVS de mettre en œuvre ces recommandations et d'en rendre compte au moyen d'un rapport trimestriel. Les premières mesures mises en place portent leurs fruits.

Dans son second rapport, l'expert conclut que l'HVS est dans l'incapacité d'assumer les investissements prévus, notamment les travaux de transformation et d'extension des hôpitaux de Brigue et Sion. Afin de limiter l'endettement, l'expert recommande au canton de prendre en charge les mesures parasismiques et si possible, également, le renchérissement. En outre, un groupe de travail analyse actuellement l'opportunité de transférer les infrastructures hospitalières des comptes du Service de la santé publique et de l'HVS au fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI) et de les financer par ce dernier. Affaire à suivre !!

La FMEP prend note de la situation financière délicate de l'Hôpital du Valais et salue les mesures déjà engagées pour améliorer son efficience. Elle espère que les recommandations de l'expert seront pleinement mises en œuvre afin d'assurer un retour durable à l'équilibre. La FMEP souhaite également que des solutions à long terme, notamment en matière de financement des investissements, soient rapidement trouvées pour pérenniser l'institution, garante d'un service de santé de qualité pour tout le canton.

Sion, le 25.09.2025

Stéphane Pont - Secrétaire général